



Athlétisme Halluin Val de Lys

N° Association 18801 dec 15/09/84 AGREE : N 59 S 1516
Banque Société Générale Halluin-Bous becque - IBAN FR76 3000 3029 8400 0501 5302 941

Halluin, le 5 juillet 2026

Madame, Monsieur,

La nouvelle saison d'athlétisme 2026/2027 approche.

Que vous souhaitiez renouveler votre licence (ou celle de votre enfant) ou procéder à une nouvelle inscription, vous trouverez ci-dessous les modalités à suivre.

Renouvellement des licences (licenciés 2025/2026)

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Du 17 juin au 25 août 2026, vous pouvez effectuer la pré-saisie de votre demande de licence depuis votre espace licencié. Votre licence sera alors automatiquement renouvelée à compter du 1er septembre 2026.

Où

- À partir du 1er septembre 2026, vous pourrez effectuer directement votre demande de renouvellement depuis votre espace licencié.

Nouvelles inscriptions

Pour toute nouvelle inscription, la fiche de renseignement peut être obtenue :

- en adressant une demande par e-mail à info.licences.ahvl@gmail.com ;
- ou en le téléchargeant sur le site de l'A.H.V.L. www.ahvl.com.fr, onglet «Télécharger», situé à droite dans le bandeau supérieur.

La licence, valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, sera définitivement validée après :

- **La pré-saisie de votre demande (à partir du 17 juin 2026) ou de votre demande de licence (à partir du 1er septembre 2026) ;**
- **Le règlement de la cotisation et de la licence ;**
- **La remise de la fiche de renseignement et une copie de pièce d'identité pour les nouvelles inscriptions.**

Catégories Poussins – Benjamins

Le nombre de places étant limité, une priorité est accordée aux licenciés de la saison précédente jusqu'au 10 septembre 2026. Au-delà de cette date, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre des demandes.

Permanences licences

À compter du 25 août jusqu'au 1^{er} octobre 2026, des permanences seront assurées au bureau du stade

- **Les mardis et jeudis à partir de 18 h 45.**

Les dossiers sont à remettre à Emmanuel Vanacker. Attention : tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Afin de faciliter l'accueil de chacun, une seule personne à la fois sera autorisée à entrer dans le bureau.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer lors des permanences, vous pouvez également envoyer ou déposer votre dossier complet, sous enveloppe, à l'adresse suivante :

M. Emmanuel Vanacker - 14, rue de Quesnoy - 59126 Linselles

Types et catégories de licences 2026/2027 :

Catégorie	Code	Année de naissance	Athlé Compétition	Athlé découverte	Athlé Running	Athlé Encadrement
U7	BB	2021 à 2023	NON	OUI	NON	NON
U10	EA	2018 à 2020	NON	OUI	NON	NON
U12	PO	2016 - 2017	NON	OUI	NON	NON
U14	BE	2014 -2015	OUI	NON	NON	NON
U16	MI	2012 - 2013	OUI	NON	NON	OUI
U18	CA	2010 - 2011	OUI	NON	OUI	OUI
U20	JU	2008 - 2009	OUI	NON	OUI	OUI
U23	ES	2005 à 2007	OUI	NON	OUI	OUI
Senior	SE	1993 à 2004	OUI	NON	OUI	OUI
Masters	MA	1992 & avant	OUI	NON	OUI	OUI

La tarification (cotisation et licence) pour la nouvelle saison est la suivante :

Tarifs renouvellement de la licence 2026/2027

Catégorie	Code	Année de naissance	Athlé Compétition	Athlé découverte	Athlé Running
U7	BB	2021 à 2023		110 €	
U10	EA	2018 à 2020		110 €	
U12	PO	2016 - 2017		120 €	
U14	BE	2014 -2015	120 €		
U16	MI	2012 - 2013	120 €		
U18	CA	2010 - 2011	130 €		80 €
U20	JU	2008 - 2009	130 €		80 €
U23	ES	2005 à 2007	130 €		80 €
Senior	SE	1993 à 2004	130 €		80 €
Masters	MA	1992 & avant	130 e		80 €

Tarifs nouvelle inscription / mutation 2026/2027

Catégorie	Code	Année de naissance	Athlé Compétition	Athlé découverte	Athlé Running	Mutation hors compensation classement
U7	BB	2021 à 2023		120 €		
U10	EA	2018 à 2020		120 €		
U12	PO	2016 - 2017		130 €		
U14	BE	2014 -2015	130 €			40 €*
U16	MI	2012 - 2013	130 €			40 €*
U18	CA	2010 - 2011	140 €		80 €	40 €*
U20	JU	2008 - 2009	140 €		80 €	40 €*
U23	ES	2005 à 2007	140 €		80 €	40 €*
Senior	SE	1993 à 2004	140 €		80 €	40 €*
Masters	MA	1992 & avant	140		80 €	40 €*

***Pour les mutations :**

Pour la saison 2026/2027, le droit fédéral de mutation est fixé à 80 €.

L'A.H.V.L. prend en charge gracieusement 40 € de ce montant. Le licencié ne règle donc que le solde restant, auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais de compensation financière liés au niveau de classement.

Modalités de paiement

Les règlements peuvent être effectués par :

- Espèces ;
- Chèque bancaire ;
- Chèques-Vacances ANCV et Coupons Sport ANCV uniquement ;
- Pass'Sport ;
- Virement bancaire sur le compte suivant :

IBAN : FR76 3000 3029 8400 0501 5302 941

Pour tout paiement par virement, merci d'indiquer impérativement le nom et le prénom du licencié dans le libellé de l'opération.

Renouvellement tardif

Toute demande de renouvellement de licence effectuée après le 31 octobre 2026 entraînera l'application d'une majoration forfaitaire de 30 €.

Aides et réductions

Subvention « Famille » – Ville d'Halluin

Jusqu'au 10 octobre 2026, les licenciés Halluinois peuvent bénéficier d'une aide municipale :

- 20 % de réduction pour le 2^e licencié de moins de 25 ans inscrit dans un club sportif d'Halluin ;
- 50 % de réduction à partir du 3^e licencié de moins de 25 ans.

Cette réduction est accordée sur présentation du formulaire « Subvention Famille », dûment complété.

La remise est calculée sur le montant restant dû après déduction éventuelle de l'aide Pass'Sport.

Remise familiale A.H.V.L.

L'A.H.V.L. accorde également une remise de 10 % à partir du 3^e licencié d'une même famille. Cette remise est appliquée sur le montant restant dû après déduction, le cas échéant, de l'aide Pass'Sport et de la Subvention Famille.

Votre licence comprend

La licence A.H.V.L. vous donne notamment droit à :

- L'accès à la piste, aux vestiaires du Stade Wanquet à Halluin et aux entraînements encadrés selon les créneaux horaires de votre catégorie
- L'accès à la piste du Stade Wanquet à Halluin, sans encadrement, du lundi au vendredi de **18 h 00 à 20 h 30**, sous réserve des disponibilités et du respect du règlement intérieur.

Demi-fond & catégories jeunes

Catégorie	Code	Année de naissance	Date de reprise	Jours et horaire des entrainements
U7	BB	2021 à 2023	12/09/26	Samedi 9h30/10h30
U10	EA	2018 à 2020	12/09/26	Samedi 10h50 /12h00
U12	PO	2016 - 2017	03/09/26	Mardi & jeudi 18h00 /19h15
U14	BE	2014 -2015	03/09/26	Mardi & jeudi 18h00 /19h15
U16	MI	2012 - 2013	07/09/26	Lundi 18h30 / 20h00 Mercredi 18h00 / 19h30

Catégorie	Code	Année de naissance	Date de reprise	Jours et horaire des entrainements
U18	CA	2010 - 2011	20/08/26	Mardi & Jeudi 18h30 / 21h00 Dimanche 10h00 / 12h00
U20	JU	2008 - 2009	20/08/26	
U23	ES	2005 à 2007	20/08/26	
Senior	SE	1993 à 2004	20/08/26	
Masters	MA	1992 & avant	20/08/26	

Sprint

Catégorie	Code	Année de naissance	Date de reprise	Jours et horaire des entrainements
U18	CA	2010 - 2011	01/09/26	Lundi, Mardi & Jeudi 19h00 / 21h00
U20	JU	2008 - 2009		
U23	ES	2005 à 2007		
Senior	SE	1993 à 2004		
Masters	MA	1992 & avant		

Marche Athlétique

Catégorie	Code	Année de naissance	Date de reprise	Jours et horaire des entrainements
U16	MI	2012 - 2013		
U18	CA	2010 - 2011	09/09/26	Mercredi 18h00 / 20h00
U20	JU	2008 - 2009		
U23	ES	2005 à 2007		
Senior	SE	1993 à 2004		
Masters	MA	1992 & avant		

- L'accès aux entraînements, ainsi qu'à la piste et aux vestiaires du Stadium Nord de Villeneuve-d'Ascq, selon les créneaux d'entraînement indiqués ci-dessous.

Demi-fond

Catégorie	Code	Année de naissance	Date de reprise	Jours et horaire des entrainements
U18	CA	2010 - 2011	03/09/26	Mardi & jeudi 18h00 / 21h00 Vendredi 19h15 / 21h00 Dimanche 10h15 / 13h00
U20	JU	2008 - 2009		
U23	ES	2005 à 2007		
Senior	SE	1993 à 2004		
Masters	MA	1992 & avant		

Votre licence comprend également

- Les engagements aux championnats hivernaux et estivaux (cross-country, piste et courses sur route) ;
- Le remboursement d'un montant total de 10 € par saison pour une ou plusieurs courses hors stade labellisées Régionale ou Nationale, sur présentation d'un justificatif de résultat de l'année sportive en cours ;
- La prise en charge des déplacements collectifs organisés par le club (transport en autocar) ;
- Pour les nouveaux licenciés, la remise d'un maillot officiel aux couleurs de l'A.H.V.L., à porter obligatoirement lors des compétitions et des championnats officiels.

La licence Running

Les titulaires d'une licence Running ne bénéficient pas de l'encadrement sportif assuré lors des séances d'entraînement, réservé aux licenciés titulaires d'une licence Compétition. Ils ne peuvent donc pas intégrer les groupes d'entraînement du club.

En revanche, ils peuvent, sur simple demande, bénéficier d'un programme d'entraînement personnalisé, établi en fonction de leurs objectifs et de leur niveau, afin de les accompagner dans leur pratique.

Engagement sportif

Pour les catégories **Poussins, Benjamins et Minimes**, l'adhésion au club implique un engagement à participer à la vie sportive de l'A.H.V.L.

À ce titre, chaque licencié devra participer au minimum à :

- **3 compétitions hivernales (cross-country ou compétitions en salle) ;**
- **2 compétitions estivales (sur piste).**

La participation aux championnats départementaux et régionaux, en cross-country l'hiver et sur piste l'été, est obligatoire lorsqu'un licencié est qualifié.

Le non-respect de ces engagements, ainsi que des absences répétées aux entraînements ou aux compétitions sans motif valable, entraînera la perte de la priorité de réinscription pour la saison suivante. Le club se réserve également le droit de refuser le renouvellement de la licence.

Engagement du licencié

La souscription d'une licence auprès de l'**Athlétisme Halluin Val de Lys (A.H.V.L.)** implique l'acceptation pleine et entière du **règlement intérieur du club**.

Elle vaut également autorisation, sauf opposition écrite du licencié ou de son représentant légal pour les mineurs, d'utiliser les photographies et vidéos sur lesquelles le licencié est susceptible d'apparaître, réalisées dans le cadre des activités du club (entraînements, compétitions, manifestations, etc.).

Ces images pourront être diffusées, à titre gratuit, sur tout support de communication destiné à promouvoir les activités de l'A.H.V.L. (site internet, réseaux sociaux, affiches, plaquettes, presse, etc.), à l'exclusion de toute utilisation à caractère commercial.

Cette autorisation est consentie pour une durée de **quatre (4) ans** et pour une diffusion sur le territoire français.

Afin de répondre aux exigences de sécurité, d'encadrement et de conformité liées à l'organisation des entraînements et des compétitions officielles, l'A.H.V.L. a besoin de l'engagement de bénévoles.

Nous recherchons notamment des parents et des athlètes souhaitant s'investir dans la vie du club en apportant leur soutien aux entraîneurs des catégories jeunes en devenant juges officiels lors des compétitions.

Par ailleurs, l'organisation de nos deux manifestations phares, Les Foulées Halluinoises et le Meeting International d'Athlétisme d'Halluin, mobilise chaque année de nombreux bénévoles.

Si vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique et conviviale, votre aide sera la bienvenue, en consacrant un peu de votre temps, vous contribuerez activement au développement du club et à la réussite de ses projets.

Nous espérons que l'A.H.V.L. répondra pleinement à vos attentes et vous accompagnera dans la réalisation de vos objectifs sportifs, quels qu'ils soient.

Nous vous souhaitons une excellente saison 2026/2027, riche en progrès, en performances, en convivialité et en plaisir de pratiquer l'athlétisme.

**Sportivement,
Pour l'A.H.V.L.,
Le Comité Directeur**